



Compatibilité climatique

Caisse de pension de la ville de Zurich PKZH

Caractérisation

Avec un volume d'investissement d'à peu près 18.5 milliards de francs suisses, la caisse de pension PKZH de la ville de Zurich est environ la dixième institution de prévoyance professionnelle en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

La PKZH applique une stratégie générale de durabilité qui est intégrée dans sa politique de placement.

Elle exclut les entreprises impliquées dans la production, le stockage et la distribution de bombes à sous-munitions, de mines antipersonnel, d'armes chimiques et biologiques et d'armes nucléaires. Elle exclut également les pollueurs les plus graves, les violateurs des droits de l'homme et les sociétés les plus corrompues. Une liste complète des entreprises exclues est mise à la disposition du public.

La Caisse veut également mettre en œuvre des approches d'intégration ciblées. Ainsi, elle veille à ce que, dans le cas des avoirs gérés activement, l'attention nécessaire soit accordée non seulement aux risques financiers, mais aussi aux risques de durabilité

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKE

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

La PKZH surveille les effets du changement climatique sur son portefeuille depuis 2017. Cela a été établi dans le règlement de placement (art. 11, al. 7) : „La PKZH met en œuvre une stratégie low

carbon pour diversifier, pour une partie de ses actifs, les risques spécifiques et significatifs liés au climat ...

Depuis novembre 2018, la PKZH reconnaît explicitement que le risque financier lié au climat fait partie de son devoir fiduciaire de diligence. Elle est la première caisse de retraite en Suisse à publier une stratégie climatique exhaustive et publie un concept de mise en œuvre détaillé.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

En 2018, PKZH a décidé, pour des raisons économiques, d'exclure du portefeuille de ses actions mondiales tous les producteurs de charbon et tous les fournisseurs d'électricité détenant une part de 66 % ou plus de l'électricité produite à partir du charbon.

Selon une communication de la PKZH à l'Alliance climatique (avril 2020), la première étape de la stratégie climatique a été achevée en novembre 2019, comme prévu dans le concept de mise en œuvre (y compris l'exclusion de toutes les entreprises ayant des réserves de charbon équilibrées, la sous-pondération des entreprises à forte intensité de CO2 et la sous-pondération des secteurs de l'énergie, des producteurs d'électricité, des matières premières et des transports).

Le Footprint-Report, scientifiquement documenté et publié début octobre 2020 avec mesure de l'intensité en CO2 des actions à la fin de 2019, montre une intensité en CO2 inférieure de 27 % à la moyenne du marché mondial à la même date.

Adhésion à des associations de développement durable

La PKZH est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.

La Caisse a également signé les UN Principles for Responsible Investment et s'engage ainsi à prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans sa politique de placement et à établir des rapports en conséquence.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

Par l'intermédiaire de son prestataire de services d'engagement, Federated Hermes Equity Ownership Services, la PKZH participe activement aux activités d'engagement de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de "travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique ...". Le rapport 2020 de Hermes Equity Ownership montre, comme dans les rapports précédents, que ce prestataire de services agit en tant que "Participant" de Climate Action 100+. Il agit dans le cadre d'une division du travail avec sa propre représentation, discute des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rend compte des progrès réalisés. Comme le montre le Progress Report 2020 de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Depuis octobre 2020, la PKZH apparaît également en tant que "supporter" en son nom propre à Climate Action 100+.

Avec sa signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, la PKZH envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de

tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

Dans Hermes Equity Ownership Services PKZH a un partenaire qui, sur la base de ses participations en actions et obligations d'entreprises, est responsable à la fois de l'engagement et de l'exercice des droits de vote dans les entreprises étrangères pour tous les critères ESG. A l'étranger, la PKZH vote sur 300 entreprises d'Europe, des Etats-Unis et d'Asie (lignes directrices pour l'exercice des droits de vote), principalement dans le domaine de la gouvernance (G de ESG), mais aussi sur les questions E et S.

Selon le concept de mise en œuvre de la stratégie climatique publié en novembre 2018 (page 12), la PKZH s'engage à mener un dialogue avec les entreprises critiques „de manière aussi contraignante que possible“ et à „exiger un haut niveau de transparence de la part des consultants“. Elle veut se concentrer sur l'influence des entreprises des secteurs à forte intensité de CO2 afin qu'elles réduisent leurs émissions de CO2.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Selon le concept de mise en œuvre (p. 52), la Caisse veut mesurer et publier chaque année l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions. En termes de méthodologie, la PKZH est l'une des leaders parmi les caisses de pension, car elle ne mesure pas seulement les émissions „internes“ de gaz à effet de serre du Scope 1 et 2, mais aussi celles du Scope 3 – c'est-à-dire de la chaîne d'approvisionnement en amont et des consommateurs en aval.

En outre, une analyse de scénario de 2°C similaire au test de compatibilité climatique de l'OFFEV devrait être effectuée périodiquement.

Le PKZH a publié son premier Footprint Report pour les actions en octobre 2020 (voir ci-dessus), ainsi qu'une description détaillée de la méthodologie.

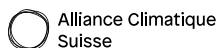
Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Dans le cadre de sa stratégie climatique, la PKZH s'est fixé pour objectif de réduire l'empreinte carbone de son portefeuille d'actions à un niveau

inférieur de 50 % à la moyenne mondiale de 2016 d'ici 2024 (Benchmark: MSCI-All Country World Index, MSCI-ACWI, daté 2016). Pour atteindre cet objectif, premièrement, les secteurs fortement dépendants des combustibles fossiles, en particulier les producteurs de pétrole et de gaz naturel et les fournisseurs d'électricité fossile, seront sous-pondérés au profit des autres secteurs moins bruns. Deuxièmement, les entreprises des secteurs exposés au CO2 dont l'intensité en CO2 dépasse un seuil défini seront successivement sous-pondérées dans le portefeuille en fonction de leur intensité en émissions et remplacées par des investissements plus verts.

Selon les informations fournies par la PKZH dans une communication d'avril 2020, elle renforcera de plus en plus la sous-pondération sectorielle des secteurs de l'énergie, des producteurs d'électricité, des matières premières et des transports au cours des prochaines années.

Elle annonce également que dans une prochaine étape, elle envisagera d'intégrer la stratégie climatique dans les obligations.



Conclusion:

Avec l'élimination des producteurs de charbon et des centrales électriques au charbon des portefeuilles d'actions, la PKZH a pris un bon départ dans la décarbonisation des investissements. Le fait qu'elle se soit fixé comme objectif de réduire substantiellement son empreinte carbone d'ici cinq ans fait d'elle une pionnière dans la planification d'une décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.



Tendance 2018-2021:

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Depuis fin 2018, la PKZH est la pionnière parmi les caisses de pension leaders en Suisse en termes d'engagement dans une stratégie climatique avec un plan de décarbonisation.
- Un concept pour la décarbonisation des obligations en temps utile est encore en attente.
- Dès que les mesures annoncées de l'empreinte carbone montreront une réduction substantielle, déjà réalisée et compatible avec l'Accord de Paris, et qu'une trajectoire de décarbonisation des portefeuilles de titres conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating sera perceptible, l'Alliance climatique changera sa classification en vert.